

Date de dépôt : 11 mars 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Sylvain Thévoz : Quel message veut donner le Conseil d'Etat : les vacances avant les votations ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 février 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Comme le relaie la RTS, le Conseil d'Etat genevois n'a pas tenu son traditionnel point presse le dimanche 9 février après les votations fédérales et cantonales. 6 conseillers d'Etat sur sept ont été annoncés en vacances ce jour-là. Au moment où l'abstention est forte, où le désamour envers le Conseil d'Etat est marqué, ce signal est désastreux et soulève des questions sur la motivation du CE d'être au plus proche des préoccupations des Genevoises et Genevois.

Je remercie le Conseil d'Etat de nous indiquer :

- Alors qu'en plus des votations fédérales se tenaient des scrutins d'importance pour Genève, à commencer par l'urbanisation de Cointrin, comment le Conseil d'Etat explique-t-il son absence devant la presse et le peuple ?*
- Les rapports entre la presse et le Conseil d'Etat ont été parfois tendus ces derniers temps. Faut-il interpréter ce « départ en vacances » comme une forme de « boycott soft » de la presse pour ne pas répondre à ses questions ?*
- La conseillère d'Etat Nathalie Fontanet a été annoncée comme seule présente. Pourquoi ne lui a-t-il pas été possible à elle seule d'assurer le point presse du Conseil d'Etat et de répondre au nom de ce dernier ?*

- *S'il est légitime pour chacun-e de prendre des vacances, n'était-il pas possible au CE de décaler au lundi ses vacances ? Comment la décision de laisser tomber Genève le 9 février a-t-elle été prise ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

A titre liminaire, le Conseil d'Etat souligne qu'il accorde la plus grande importance au devoir d'informer la population. A cette fin, les conseillers d'Etat demeurent notamment disponibles pour répondre aux éventuelles sollicitations des médias en toute situation.

Le point presse constitue l'un des instruments d'échange entre le Conseil d'Etat et les médias. Il n'est pas le seul. La décision de tenir un point presse les dimanches de scrutin est prise au cas par cas.

Le 9 février 2020, le Conseil d'Etat y a renoncé, estimant pouvoir répondre à l'intérêt médiatique et assumer son devoir d'information envers la population par des moyens alternatifs.

Ainsi, ce 9 février, le président du Conseil d'Etat a répondu à cinq sollicitations médiatiques (Le Courrier, Keystone-ATS Agence télégraphique suisse, RTS, Le Temps, La Tribune de Genève) parvenues au département du territoire concernant les modifications des limites de zones à Cointrin. Il s'est en outre annoncé disposé à intervenir en direct dans l'émission Forum de RTS-La Première. Ce même 9 février, la conseillère d'Etat chargée du département des finances et des ressources humaines a également répondu à une sollicitation médiatique qui lui a été adressée (La Tribune de Genève) concernant le refus de la population d'abolir l'impôt sur les chiens.

Le Conseil d'Etat tient la presse et la qualité de l'information en haute estime, elles qui représentent des piliers du débat public et de la démocratie. Les multiples entretiens donnés le 9 février 2020, ainsi que de manière régulière d'ailleurs, en apportent une démonstration.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS